

CHIRURGIE IMPLANTAIRE

Les implants sont des « racines artificielles » en alliage de titane. Mise en place dans les maxillaires, ils supportent des prothèses dentaires fixes ou amovibles destinées à remplacer des dents absentes.

Le nombre et la position des implants dépend donc du projet de prothèse, défini préalablement.

L'intervention s'effectue le plus souvent sous anesthésie locale. L'anesthésie générale n'est indiquée qu'en cas d'implants multiples, de gestes chirurgicaux associés, et/ou du statut médical du patient (pathologie médicale, coopération, état psychologique, ...). Les suites opératoires normales peuvent être : l'œdème (gonflement des joues), la douleur, un petit saignement.

Tout acte chirurgical, même bien mené, comporte des risques de complications immédiates ou tardives, qui doivent cependant être relativisés au regard des bénéfices attendus :

- Lésion d'une dent voisine
- Hématome et saignement persistant,
- Cellulite : inflammation ou infection des tissus mous de la face ou de la bouche,
- Sinusite maxillaire,
- Perte ou diminution de la sensibilité de la lèvre ou de la langue, le plus souvent transitoire (quelques semaines à quelques mois), et exceptionnellement définitive.
- Péri-implantite, mobilité, exposition de l'implant,
- Perte de l'implant.

En cas de complications, il est conseillé de prendre contact avec votre chirurgien.

Cette information concerne uniquement la phase de pose des implants et pas de la réalisation prothétique. Des contrôles cliniques et radiographiques doivent être effectués par le praticien en charge de la prothèse.

La pose d'implants dentaires est un acte qui n'est pas inscrit à la nomenclature de la sécurité sociale.

Dans le cadre de la consultation, il vous a été exposé, pour votre cas précis, les risques et les effets secondaires de cet acte.